

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mars 2023

INTERDICTION DE LA PUBLICITÉ LUMINEUSE - (N° 888)

AMENDEMENT

N ° CD61

présenté par

M. Barthès, M. Beaurain, M. Blairy, M. Bovet, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho,
M. Dragon, M. Grenon, Mme Alexandra Masson et M. Villedieu

ARTICLE UNIQUE

Retiré avant publication.